Document généré le 30 juin 2025 22:55

Études internationales

DROIT INTERNATIONAL : Liberté et responsabilité du journaliste dans l'ordre juridique européen et international. *GUEDJ,Alexis. Coll. Droit et justice, n° 40, Bruxelles, Bruylant, 2003, 460 p.*

Marie-Christine Steckel-Montes

Volume 36, numéro 1, mars 2005

Les transformations du système européen : de la construction identitaire aux nouvelles formes de gouvernance

URI : https://id.erudit.org/iderudit/010736ar
DOI : https://doi.org/10.7202/010736ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEI

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Steckel-Montes, M.-C. (2005). Compte rendu de [*DROIT INTERNATIONAL* : **Liberté et responsabilité du journaliste dans l'ordre juridique européen et international.** *GUEDJ,Alexis. Coll. Droit et justice, n° 40, Bruxelles, Bruylant, 2003, 460 p.*]. *Études internationales*, *36*(1), 105–107. https://doi.org/10.7202/010736ar

Tous droits réservés © Études internationales, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

avec sagesse et efficacité la mission dont elle a la lourde charge.

D'un point de vue formel, ce travail scientifique se démarque des canons des thèses juridiques : les intitulés ne sont pas expressifs de sorte qu'on a l'impression de consulter un manuel ; les subdivisions sont pléthores (6 chapitres au moins par partie) et en même temps on peut déplorer l'absence de titres dans les parties et le caractère disproportionné des développements. De plus, la rédaction semble inachevée dans la mesure où la première partie n'est ni précédée par une introduction ni prolongée par une conclusion. Certes, l'ouvrage est clôturé par une longue conclusion générale mais elle contient, en réalité, des éléments attendus en conclusion de chaque chapitre. La présence d'une table des matières détaillée en début d'ouvrage et d'une liste des abréviations sont pratiques. Il faut, néanmoins, saluer la rigueur de Mme La Rosa pour ses notes de bas de pages complètes et la quasi-exhaustivité de sa bibliographie.

Sur le fond, l'œuvre descriptive et comparative est remarquable et utile pour un public spécialisé. Les praticiens, les enseignants-chercheurs mais aussi les étudiants seront donc bien inspirés de recourir à cette source d'informations.

Jérôme Montes

Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
Pau, France

Liberté et responsabilité du journaliste dans l'ordre juridique européen et international.

Guedj, Alexis. Coll. Droit et justice, n° 40, Bruxelles, Bruylant, 2003, 460 p.

La liberté d'expression est « une liberté-carrefour, qui conditionne l'exercice de bien d'autres libertés ». L'ouvrage proposé présente, dès lors, un intérêt certain pour ceux qui cherchent à instaurer ou à perfectionner une société démocratique.

Le professeur Gérard Cohen-Jonathan a rédigé la préface de cette thèse actualisée. Le sujet, délimité aux sociétés démocratiques, prolonge la recherche du professeur Robert Pinto sur « la liberté d'information et d'opinion en droit international » parue en 1984. L'auteur s'attache aux règles juridiques européennes et internationales pour exposer l'état du droit de la liberté d'information des journalistes. Précisément, ses développements se nourrissent de *soft law*, de droit international conventionnel et de jurisprudence internationale. En outre, A. Guedj n'hésite pas à prendre position dans la controverse relative à la place du droit international dans l'ordre juridique français en adoptant – de manière péremptoire – la logique moniste.

La problématique adoptée est captivante car elle démontre les deux visages de la liberté d'expression. Elle a, en effet, comme Janus, deux visages. D'un côté, elle accorde des libertés dont la protection est relative ; de l'autre côté, elle implique des responsabilités dont les conséquences juridiques sont, en revanche, lourdes.

La première partie, consacrée aux libertés journalistiques, s'attache, dans un premier titre, à la liberté la plus importante du journaliste : la liberté d'information. L'auteur retrace, tout d'abord, la genèse de la liberté d'information en étudiant les textes déclaratifs et conventionnels de portée universelle et régionale. Reconnue au XVIIIe siècle, en France notamment, comme une liberté de nature politique appartenant à tout individu, le droit positif n'avait pas alors fixé le statut de bénéficiaires particuliers en l'occurrence celui des journalistes. Ensuite, il démontre que l'interprétation téléologique de la charte internationale des droits de l'Homme et de la convention de Rome de 1950, par les juges international et européen, a permis d'ériger le journaliste « en destinataire privilégié » de la liberté d'information. Dans le *soft law*, le journaliste est devenu, par nécessité, sujet de droit à la liberté d'information pour assurer la recherche, la communication et la réception des informations et des idées. Mais, Guedj regrette, à raison, le défaut d'inscription des libertés des journalistes dans le droit conventionnel. Certes, la juridictionnalisation prudente par la Cour européenne des droits de l'Homme des libertés journalistiques constitue un progrès, mais la juridicisation lui donnerait un fondement incontestable et constituerait un gage de sécurité juridique. Le juriste déplore le défaut de reconnaissance par le droit positif de la « fonction sociale » assumée par les journalistes, qui justifie selon lui l'existence d'un statut particulier à leur profit. Cette lacune de l'état du droit se retrouve dans le deuxième titre relatif à l'investigation journalistique, qui constitue le « baromètre de la liberté d'information ». Cette deuxième prérogative du journaliste est présentée, à partir de la liberté de recherche des informations et son corollaire le secret des sources journalistiques, seule garantie juridique, d'ailleurs, a avoir été accordée explicitement aux journalistes. Au nom des différences de situations entre les journalistes et les citoyens et en vertu de l'intérêt général, le docteur en droit réclame la reconnaissance de la personnalité juridique du journaliste. Cette exigence est, de surcroît, légitimée par le fait que les libertés journalistiques sont insuffisamment définies alors que les responsabilités des journalistes sont lourdes.

La seconde partie de l'ouvrage traite des responsabilités des journalistes. Pour cette raison, le premier titre explique que la diffusion des informations et des idées ne doit pas attenter à l'intérêt général. Aussi, la liberté de la presse est-elle encadrée par le principe de vérité de l'information et le principe de non-discrimination raciale. Le deuxième titre justifie les limites au droit de la presse fondées sur la sauvegarde des intérêts particuliers, en l'occurrence le respect de la vie privée et la présomption d'innocence. À la lumière de ces éclaircissements, force est de constater que les intérêts particuliers bénéficient d'une meilleure protection.

Dans la conclusion générale, le chercheur plaide pour une définition conventionnelle de la presse afin d'assurer un rééquilibre entre la relative reconnaissance des libertés et le poids des responsabilités assumées par les journalistes. Cette évolution

améliorerait le statut des journalistes et consoliderait l'État de droit.

Plus précisément, il conclut à la nécessité de réaliser des progrès en matière de reconnaissance des libertés journalistiques et d'alléger la mise en œuvre des responsabilités des journalistes.

Sur le fond, le choix du plan aurait certainement mérité de plus longs développements. Il aurait été souhaitable notamment d'éclaircir les notions de « liberté » et de « responsabilité » d'autant que l'absence de fidélité entre le singulier – employé pour le titre du premier de couverture – et le pluriel – des intitulés utilisé dans le corps du livre – désoriente quelque peu le lecteur.

Sur la forme, s'il est loisible de contester l'usage majestueux du « nous », le style est agréable et facile à lire. L'architecture de la thèse est, de plus, solide : elle est soutenue par des introductions et conclusions soignées et des intitulés recherchés. Néanmoins, l'absence de conclusion de la deuxième partie est d'autant plus ressentie que celle de la première partie est longue et structurée. S'agissant de la bibliographie, elle est abondante malgré la sélection affichée. On peut regretter l'absence d'index thématique et de table des jurisprudences commentées.

Toutefois, les praticiens et les universitaires sont vivement invités à consulter ce travail de recherche rigoureux et passionnant.

Marie-Christine Steckel-Montes

Université Limoges, France

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

The New Economic Diplomacy. Decision-Making and Negotiation in International Economic Relations.

Bayne, Nicholas et Stephen Woolcock. Hampshire, Ashgate Publishing, 2003, 328 p.

Le livre de Bayne et Woolcock aborde la diplomatie économique dans le contexte du nouveau monde global émergeant comme résultat des processus économiques et politiques en cours depuis dix à quinze ans. Il porte essentiellement sur la politique extérieure des principaux pays développés du monde, son objectif étant d'identifier comment les États conduisent leurs relations économiques internationales en ce début du XXIe siècle, comment ils prennent leurs décisions sur le plan intérieur et comment ils négocient sur le plan extérieur avec les autres États.

Bien que ce soient les États qui attirent l'attention de l'ouvrage, le livre prend un chemin innovateur parce qu'il inclut les acteurs non étatiques, principalement les ONG, qui exercent de plus en plus d'influence dans les processus de prises de décision. Cette influence découle des changements apparus après la fin de la guerre froide et avec les progrès du processus de mondialisation.

Édité par Nicholas Bayne et Stephen Woolcock, qui écrivent une grande partie des chapitres, ainsi que l'introduction et les conclusions, ce livre est le produit de cours et de séminaires tenus à la *London School of Economics and Political Science*. Il tourne autour de deux axes: les tensions